

Le ministre a dit que le gouvernement versera des allocations aux personnes en recyclage, et que cela ne compromettra aucunement les prestations d'assurance-chômage. Bravo. Nous nous réjouissons aussi d'apprendre que le gouvernement remboursera la totalité des frais de recyclage. C'est exactement ce que j'avais proposé au cours d'un débat antérieur au sujet des arrangements fiscaux; j'avais dit que le gouvernement devrait assumer ses responsabilités en aidant les personnes qui résident ou résidaient dans les provinces dépourvues.

• (5.40 p.m.)

Il est évident que depuis 1967 nous avons fait beaucoup de progrès et que le programme de formation professionnelle rend beaucoup de services aux personnes qui en ont besoin. Le soi-disant groupe d'étude d'octobre 1968 n'était en vérité qu'une réunion des représentants des bureaux régionaux et de l'administration centrale des programmes, division de la main-d'œuvre, ayant pour but de tirer des conclusions de leurs expériences relatives au programme de formation de la main-d'œuvre du Canada et de recommander des améliorations dans les procédés et les règlements. Je suis certain que les députés se rendent compte que recueillir les points de vue de ceux qui sont responsables de services envers le public dans toutes les régions du pays est une bonne pratique.

Les représentants régionaux assistant à la réunion de 1968 à Ottawa venaient d'Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver. La compilation de leurs expériences nous a permis de gagner du terrain et d'améliorer divers aspects du programme. Ces représentants connaissaient la limite des 52 semaines de formation, mais ils n'ont pas recommandé de prolongation; ils ont simplement admis que les cours se limitaient aux 52 semaines prévues par la loi. Au cours de l'année financière 1969-1970, quelque 300,332 Canadiens ont bénéficié des différents cours de formation offerts par le programme. Cela semblerait indiquer que la limitation de 52 semaines n'affecte pas sérieusement les individus qui souhaitent acquérir de nouvelles connaissances professionnelles.

Aux termes de la loi sur la formation professionnelle des adultes, le ministère acquiert des services de formation principalement auprès des écoles provinciales, mais aussi auprès des institutions privées de formation et auprès de l'industrie. En étroite collaboration avec les autorités provinciales et les éducateurs, le ministère met au point et rend concrets des cours de formation correspondant aux besoins du marché du travail. Au cours de 1969-1970, le ministère a payé plus de 5 millions de jours de formation professionnelle, le tout se montant à 115 millions de dollars. Les dépenses totales pour la formation en 1969-1970 se sont chiffrées à près de 250 millions par rapport aux 190 millions de 1968-1969 et aux 105 millions de 1967-1968. Les genres de formation offerts par le programme de formation de la main-d'œuvre du Canada comprennent des cours de perfectionnement, des cours de recyclage, des cours de formation linguistique pour les immigrants, des cours d'apprentissage et de formation professionnelle dans le secteur industriel. Pour bénéficier de la formation professionnelle, les travailleurs doivent avoir un an de plus que l'âge auquel on est libre de quitter les bancs de l'école, dans la province de résidence, et ne doivent pas avoir fréquenté l'école d'une manière permanente au cours des 12 mois précédents. Les stagiaires à plein temps qui ont fait partie de la population active pendant une période de trois ans ou ceux qui ont une ou plusieurs personnes à charge, aux termes du règlement sur la formation professionnelle des adultes, peuvent bénéficier d'allocations de formation.

[M. Turner (London-Est).]

La formation de la main-d'œuvre constitue un instrument de politique économique nationale de plus en plus important et efficace. Elle améliore le rendement sur le marché du travail en préparant des personnes à remplir rapidement les postes vacants. Elle fournit à l'industrie des travailleurs qualifiés et elle permet aux Canadiens de faire face à l'évolution économique et de profiter des possibilités d'emploi qui se créent dans tout le Canada. Elle aiguillonne la croissance et la productivité économiques. Dans les périodes de chômage grave comme celles que nous traversons, ce programme est particulièrement efficace puisqu'en formant des travailleurs sans emplois aucune production n'est perdue et les indemnités de formation remplacent d'habitude d'autres genres de paiements de transfert; les travailleurs formés pendant ces périodes creuses forment une réserve de travailleurs spécialisés qui constitueront une base essentielle de départ et un tremplin pour la prochaine vague d'expansion économique. Puisque beaucoup d'adultes n'ont pas la préparation de base nécessaire pour suivre une formation spécialisée, on doit prévoir un recyclage en ce qui concerne les matières d'enseignement telles que les mathématiques, les sciences, la lecture et l'aptitude à la communication. Toutefois, dans le cadre de ce programme on ne prévoit aucun cours complet d'études.

Certains de ceux qui pensent que la limite de 52 semaines devrait être prolongée sont d'avis que le gouvernement fédéral devrait prendre en main la responsabilité qu'assument les gouvernements provinciaux dans le domaine de l'éducation et fournir aux travailleurs un programme régulier d'instruction au niveau secondaire. Ils oublient que le programme de formation de la main-d'œuvre du Canada constitue une mesure économique destinée à répondre aux besoins du marché du travail. On n'avait jamais prévu que ce programme se chargerait de l'enseignement et fournirait des cours scolaires réguliers.

La formation des apprentis constitue une importante partie du programme fédéral qui fournit de l'aide aux programmes d'apprentissage dispensés par les provinces, en assurant la partie théorique. La formation linguistique est prévue dans le cas des immigrants qui ne peuvent trouver d'emplois ou qui ne peuvent utiliser raisonnablement leurs aptitudes du fait qu'ils ne savent pas communiquer en anglais ou en français.

Pour inciter l'industrie à établir des programmes de formation au bénéfice de leurs travailleurs, pour fournir une formation plus étendue et plus souple, pour encourager l'industrie à embaucher des chômeurs, le programme de formation de la main-d'œuvre du Canada fournit son aide aux programmes de formation sur place dans l'industrie. Tous les genres de formation professionnelle que je viens de mentionner se limitent à 52 semaines. C'est uniquement dans le domaine de la formation de base en vue de la spécialisation qu'il semble y avoir un besoin de programmes d'une plus longue durée. C'est parce qu'on veut, en général, que ce programme inclue l'enseignement des matières scolaires régulières pour lesquelles, naturellement, il n'a pas été conçu.

L'expérience dans certaines provinces a démontré qu'en se servant de méthodes modernes de formation, d'un grand nombre de niveaux d'enseignement pour les mathématiques, les sciences et les communications, la spécialisation pouvait se faire sur une période de 52 semaines. La majorité des cours spécialisés exigent une instruction de 10^e année, et il semble que le grande majorité de ceux qui obtiennent la formation de base avant de passer aux cours spécialisés peuvent atteindre le niveau requis en 52